

POLITIQUE DE SÉCURITÉ DES INFORMATIONS

AR RACKING, S.A.U. s'engage, conformément à sa mission et à ses valeurs, à préserver et à améliorer la sécurité des informations et la continuité de son activité, et ce, dans le cadre législatif en vigueur.

La Politique de Sécurité des informations d'AR RACKING vise à garantir la protection de tous les actifs d'information et de la technologie utilisée pour leur traitement, des menaces internes ou externes, délibérées ou accidentelles, afin d'assurer leur intégrité, leur disponibilité et leur confidentialité, tout en favorisant le respect efficient des objectifs stratégiques de l'entité.

Pour appliquer efficacement cette politique, AR RACKING dispose d'un Système de management de la sécurité des informations (SMSI ; SGSI en espagnol) mis en place par la Direction, qui propose une approche systématique pour la gestion des risques.

C'est pourquoi, AR RACKING maintient les directrices d'application suivantes dans le cadre du Système de management de la sécurité des informations (SMSI) :

- **Confidentialité** : les informations traitées par AR RACKING seront connues exclusivement par les personnes autorisées, après identification préalable, en accès direct et par les moyens habilités à cet effet.
- **Intégrité** : les informations traitées par AR RACKING seront complètes, exactes et valables, et leur contenu sera fourni par les personnes affectées.
- **Disponibilité** : les informations traitées par AR RACKING seront accessibles et utilisables à tout moment par les utilisateurs autorisés, après identification, leur persistance propre étant garantie face à toute éventualité.
- **Légalité** : pour assurer les informations conformément à nos besoins et pour fournir un cadre de travail adéquat, il sera mis en place un système de gestion qui respecte la législation en vigueur, nos engagements contractuels et nos engagements d'entreprise.

Principes de Sécurité des informations

- > Promouvoir une culture, dans toute l'organisation, centrée sur la protection des actifs d'information ;
- > diffuser, consolider et faire respecter la politique ;
- > mettre en place les mesures de sécurité correspondantes ;

- > actualiser les politiques, les réglementations et les procédures, afin d'assurer leur vigueur et leur niveau d'efficacité ;
- > mobiliser les moyens et promouvoir les pratiques qui assurent la continuité de l'activité ;

Portée

- > La politique est applicable à tout le personnel d'AR RACKING ainsi qu'au personnel externe lié à l'entité à travers des contrats de prestation de services ou des accords avec des tiers.
- > La Politique est applicable à tous les domaines de l'entreprise, à ses ressources et à la totalité des processus internes. Conformément avec ce qui précède, la sécurité des informations traitées par AR RACKING constitue un actif stratégique clé pour assurer la continuité de l'entreprise.
- > Cette politique est obligatoire et sa non application peut avoir des répercussions légales, voire impliquer des mesures disciplinaires.

Diffusion de la Politique

La Politique de Sécurité des informations doit être connue de tous les employés, ainsi que tous ceux qui collaborent avec AR RACKING, la CISO étant la première responsable de sa diffusion. Elle devra être communiquée à toute l'Organisation et être disponible dans les media accessibles à tous.

José Manuel Lucio
Directeur général

Version	Révision/ Date	Description des modifications	Révisé	Approuvé
1	1/Sep 21	Définition et approbation	AZ	JML
2	31/Mars 25	Changement du nom du document, des directives et de la version	AZ	JML